

2

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION B.P. 179 KIGALI

Son Excellence Monsieur le Président du Conseil de Sécurité

NEW YORK

Monsieur le Président,

En rapport avec la situation de guerre qui prévaut actuellement au Rwanda, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier relatif à la plainte de la République Rwandaise contre l'agression que la République de l'Ouganda mène contre le Rwanda, sous le couvert du Front Patriotique Rwandais (FPR), depuis le ler octobre 1990.

Les éléments d'accusation sont contenus dans le document en annexe. Ils pourront être complétés ultérieurement, si cela s'avère nécessaire.

Le Gouvernement rwandais prie le Conseil de sécurité en vertu des articles 35 et 51 de la Charte des Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires y compris celles prévues par le Chapitre VII de cette Charte, pour faire cesser l'agression qui est à l'origine du drame rwandais et qui constitue une menace grave à la paix et à la sécurité dans toute la sous-région.

Dans cette optique, le Gouvernement rwandais demande au Conseil de sécurité de:

- 1- Dénoncer et condamner l'agression en cours menée par l'Ouganda depuis le 1er octobre 1990, contre la République Rwandaise.
- 2- Ordonner à l'Ouganda de cesser définitivement cette agression, en s'abstenant notamment de fournir des hommes, des armes et des munitions au FPR, et en retirant ce qui est déjà au Rwanda.

- 3- Imposer un embargo militaire à l'Ouganda pour le dissuader de semer la subversion dans la région.
- 4- Renforcer les moyens logistiques et humains de la MONUOR pour lui permettre de mieux s'acquitter de sa mission.

Le Gouvernement rwandais reste disposé à donner tous les éclaircissements nécessaires qui seront demandés par le Conseil de sécurité mais souhaite que cette question soit examinée de toute urgence.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Kigali, le 21 avril 1994.

Jérôme BICAMUMPAKA Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Republique AWA

Copie pour information:

Son Excellence Monsfeur le Président de la République Rwandaise

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

KIGALI